Dossier de l'éditorial

Objekttyp: Group

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - (1972)

Heft 172

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

DOSSIER DE L'EDITORIAL

Lutte contre la pollution: l'Europe doit sauver la face du monde

Le 9 février dernier, Sicco Mansholt, devenu depuis président de la Commission européenne, adresse au président italien Malfatti une lettre dans laquelle il expose librement quelle est la mission actuelle de l'Europe face à une machine mondiale en voie de se gripper définitivement. C'est ce document assorti d'un éditorial en page 1 que nous versons au dossier européen de DP. Dans le numéro 171, Mansholt situait clairement les responsabilités des Dix face au problème-clef de l'évolution démographique mondiale notamment; aujourd'hui il dit comment passer concrètement à l'action 1 pour mettre sur pied une véritable politique européenne.

Le plan de Sicco Mansholt

Il est évident que la population de demain ne pourra pas être axée sur la croissance, du moins pas dans le domaine matériel. Pour commencer, nous ne devrions plus orienter notre système économique vers la recherche d'une croissance maximale, vers la maximisation du produit national brut. On pourrait envisager de remplacer ce dernier par l'utilité nationale brute (encore reste-t-il à savoir si l'on peut quantifier cette « utilité »). Je rappelle à ce propos la notion de « bonheur national brut » de Tinbergen. Il serait souhaitable d'examiner de quelle manière nous pourrions contribuer à la mise en place d'un système économique qui ne soit plus fondé sur la croissance maximale par habitant. A cet effet il faudra se pencher sur les problèmes de la planification, de la politique fiscale, de la répartition des matières premières et peut-être aussi de certains produits finals essentiels.

Pour contribuer à ce travail de réflexion et pour donner un exemple de ce que pourrait impliquer concrètement une telle politique, je voudrais vous soumettre quelques suggestions pour une politique européenne. Je ne m'arrêterai ici qu'à deux aspects du problème :

1. Une économie rigoureusement planifiée qui assurerait à chacun le minimum vital.

2. Un système de production non polluant et la création d'une économie de recyclage (production CR, c'est-à-dire « clean » et « recycling »). Le deuxième objectif se traduira par un net recul du bien-être matériel par habitant et par une limitation de la libre utilisation des biens. Si nous voulons satisfaire aux exigences de l'équité la plus élémentaire, notre économie devra être conçue de manière à offrir des chances égales à tous. Dans ce cas, nous nous verrons contraints d'organiser la répartition des matières premières et des biens

d'équipement nécessaires entre le secteur public et le secteur privé. Parallèlement la planification devra être orientée de manière à assurer, avec une consommation aussi réduite que possible de matières premières et d'énergie, la consommation des biens et des services essentiels. Pour compenser la diminution du bien-être matériel, il conviendra en outre que les pouvoirs publics se soucient davantage de l'épanouissement intellectuel et culturel, et qu'ils prévoient par conséquent les aménagements nécessaires.

Il me paraît opportun que la Commission européenne formule une proposition en vue de l'élaboration:

a) d'un plan central européen (ou plan économique européen).

D'après ce plan, la recherche du plus grand produit national brut possible est abandonnée et remplacée par l'utilité nationale brute. Nous devrons admettre que, même si une préoccupation plus

L'ère des certificats de production

J'imagine que la Commission pourrait faire des propositions concrètes dans les domaines suivants:

- 1. L'instauration d'un système de certificats de production (certificats CR) contrôlé à l'échelon européen.
- 2. Une modification du régime de la TVA de manière à favoriser les produits munis d'un certificat CR et à imposer plus lourdement les produits classiques.
- 3. La promotion de durabilité des biens de consommation. Il peut en découler d'importantes économies de matières de base. Il convient d'envisager en plus des dispositions en matière de production, des mesures fiscales canalisant la consommation dans le sens de l'économie et de la durabilité. Exemple : taxer

fortement les automobiles dans les cinq premières années, moins fortement pendant les cinq suivantes, puis supprimer la taxation. A ce propos, on peut aussi songer à interdire la production de biens non essentiels ou encore à les imposer très lourdement. A l'heure actuelle, nous nous livrons à un gaspillage inconsidéré!

- 4. Un système européen de distribution des matières premières et de divers produits finals paraît s'imposer pour donner la priorité aux biens destinés au secteur public, pour éviter le gaspillage et enfin pour assurer des chances égales à tous, une économie de pénurie exigeant la distribution des biens de première nécessité.
- 5. La recherche: les problèmes posés par la production non polluante, fondée sur le recyclage, représentent encore un vaste domaine inexploré. Jusqu'à présent, la recherche a été pratiquement axée sur la croissance. Il nous

grande des pouvoirs publics pour l'épanouissement intellectuel nécessitait en réalité l'accroissement du produit national brut, nous n'avons tout simplement plus les moyens de le réaliser puisque notre objectif primordial sera de sauvegarder l'équilibre écologique et de réserver aux générations futures des sources d'énergie suffisantes. Le plan économique européen, qui se présenterait sous la forme d'une directive, devrait alors être respecté lors de l'élaboration des plans économiques nationaux.

b) d'un plan quinquennal pour le développement d'un nouveau système de production « antipolluant » basé sur une économie en circuit fermé. Nous devons examiner dans quelle mesure ces dispositions devront être étayées par des mesures d'encouragement dans le domaine des politiques fiscale et tarifaire et, éventuellement par des attributions de matières premières.

faut l'infléchir vers « l'utilité », vers le « bien-, être ». Une solution évidente consisterait à mettre un terme au drame chronique du budget de recherche de l'Euratom et de le transformer en un programme de recherche entièrement dirigé vers les objectifs décrits ci-dessus. La recherche scientifique se trouve en effet devant un grand nombre de questions techniques et biologiques restées sans réponse. Il semble judicieux d'y associer la recherche économique nécessaire pour tenir compte des conséquences de l'application des nouvelles méthodes (plan central européen). Trop souvent la recherche technique est menée sans que soient prises en considération ses implications économiques et, partant, sociales.

Je pense que le programme de recherche devrait notamment porter sur la protection de l'environnement, l'équilibre écologique et biologique, la production en circuit fermé et les conséquences économiques. Nous formons un marché unique, sans barrières intérieures, mais protégé vis-à-vis des pays tiers. Il est donc souhaitable de pratiquer une politique économique, et par conséquent fiscale, fortement intégrée. Il va de soi que l'exécution d'un tel programme entraînera un accroissement sensible des coûts et nécessitera une protection contre les influences extérieures. Cela pourrait se faire selon le schéma suivant : transformation de l'actuel tarif extérieur en un tarif visant à protéger les produits CR. Il faudrait bien sûr modifier les règles actuelles du GATT qui sont de toute façon déjà périmées et qui doivent être révisées en vue de la formation de l'Europe des Dix.

On pourrait envisager, soit un tarif à droit nul pour les marchandises assorties d'un certificat CR agréé, soit un tarif X pour les marchandises produites selon les méthodes classiques (X = différence des coûts de production entre les biens CR et les biens classiques + « tarif de pénalisation »). Ce régime encouragerait notablement la fabrication de produits CR. Leur croissance, actuellement trop lente, pourrait croître rapidement, et il est dans l'intérêt immédiat des pays riches que les pays pauvres adoptent dès que possible la production CR. On peut envisager un fonds de promotion de la production CR dans les pays en voie de développement qui supposerait une aide aux investissements dans les pays qui ont choisi la production CR.

Mutation de l'agriculture

Pour terminer, je voudrais vous soumettre quelques considérations au sujet de l'agriculture. (...) Dans ce domaine, la Communauté européenne peut donner l'exemple:

1. en autorisant les produits chimiques rapidement dégradables et qui n'entraînent pas à la longue de perturbation du milieu, les matières dont il est prouvé qu'elles ne sont pas nocives pour la santé;

2. en favorisant la transformation des critères de qualité, par exemple en les orientant vers les qualités nutritives et gustatives, plutôt que vers l'aspect extérieur des produits;

3. en adoptant des mesures encourageant la production en circuit fermé en vue d'empêcher la destruction de précieux éléments naturels de production (citons entre autres le rétablissement de l'équilibre naturel dans le monde des insectes et des oiseaux et la sauvegarde de l'équilibre écologique en général) 1 (...)

¹ Texte reproduit par l'agence Europe (bull. du 28.2.72). Les intertitres sont de la rédaction.

Exportation d'armes: le débat public est bien engagé

Au départ, l'initiative contre l'exportation d'armes, qui reçut dès son lancement l'appui de DP, fut traitée par le mépris. On ne la croyait pas redoutable; il suffirait de dire, s'imaginait-on en haut lieu, qu'elle est soutenue par les pacifistes répertoriés et impénitents et qu'elle menace la solidité de la Défense nationale; de surcroît, on brandirait la menace du chômage pour que la FOMH freine l'Union syndicale et le Parti socialiste.

Le débat ouvert devant le Conseil national et l'opinion publique a déjoué la manœuvre. Les thèses que nous soutenions ont été au centre de la discussion. Résumons : il ne s'agit pas de faire du pacifisme, il ne s'agit pas de donner des leçons de morale à l'univers qui s'en moque, il s'agit de choisir un style de politique, de politique étrangère.

Le respect de notre neutralité n'est pas inscrit pour l'éternité au ciel intelligible. Notre neutralité doit être justifiée: autrefois par les services rendus à nos voisins, aujourd'hui par les services rendus à la communauté internationale. Ce choix interdit l'exportation d'armes. La votation populaire aura donc une large portée. Sur un problème concret, le peuple suisse aura à dire quelle politique étrangère il désire.

La culture que veulent les Jurassiens

Le premier pas date du printemps 1969 : sur proposition des trois principales associations culturelles jurassiennes (Emulation, Institut, Université populaire) une commission d'étude formée de huit personnes et présidée par le conseiller d'Etat Simon Kohler est nommée. L'idée d'une Maison de la culture avait été lancée en 1966.

Jusqu'en été 1970, cette commission allait s'attacher à élaborer son propre cahier des charges et celui du secrétaire permanent, J.-M. Moeckli, à définir un certain nombre de concepts de base et à s'accorder sur les principes qui devaient fonder l'action du futur centre culturel jurassien (CCJ). Dès l'automne 1970, des groupes de travail sont créés qui ont pour mission, d'abord d'explorer les différents domaines culturels, puis de solliciter la collaboration des responsables culturels spécialisés du Jura. Théâtre et cinéma, musique, beauxarts, lecture, formation générale, sciences, centres culturels régionaux, autant de secteurs précis d'activité et autant de groupes qui naissent, ouverts sans restriction à tous les intéressés.

Travaillant d'une manière soutenue et bénéficiant d'une autonomie absolue, ces groupes suivent cependant un plan de développement commun. Ils dressent d'abord l'inventaire des actions en cours dans le Jura puis étudient des propositions de programmes.

Rapport intermédiaire

Les thèses de la commission d'étude et des différents groupes spécialisés sont réunies au mois de février dernier dans un rapport dit « intermédiaire ». Ce document fait le point de l'état actuel des travaux. Il est destiné en priorité aux trois associations qui ont mandaté la commission, mais aussi à tous ceux, collectivités, groupements de toutes sortes, partis et personnes qui s'intéressent au développement culturel du Jura.

La commission aimerait connaître leur avis, leurs suggestions, leurs critiques, pour que dans la dernière phase de l'étude, elle puisse tenir compte de cette large consultation et présenter cet automne au Conseil d'Etat bernois un projet de CCJ qui réponde aux aspirations réelles des Jurassiens. Sans attendre la construction proprement dite du centre (qui ne devrait pas être achevé avant 1977), un crédit de 90 000 francs a été accordé l'automne passé qui a permis au groupe Théâtre et cinéma d'élaborer, de mettre en place et de tester une première phase d'animation.

Structures empiriques

Cette formule favorise un engagement financier plus progressif et fondé sur des actions concrètes d'animation culturelle. De la même façon, la commission est d'avis que les structures juridiques du CCJ se dégageront plus nettement et plus précisément à partir des activités déjà menées à chef et des expériences faites.

Treize localités se sont prêtées à cette première expérience. Treize localités semi-urbaines ou rurales qui n'ont pas été choisies au hasard : désignées en fonction de leurs possibilités et de leur climat culturels, avec l'accord de leurs municipalités (qui ont participé aux frais en s'acquittant d'un droit de vingt-cinq centimes par habitant), elles ont bénéficié des efforts entrepris pour ranimer à la fois les secteurs théâtral et cinématographique.

Sous l'égide du groupe spécialisé de la commission d'étude du CCJ et en collaboration avec le Théâtre populaire romand, la fédération jurassienne des théâtres amateurs a mis sur pied un plan d'animation théâtrale global pour l'ensemble du Jura. Sept troupes non professionnelles ont ainsi parcouru la partie romande du canton, donnant vingt-neuf représentations à soixante spectateurs en moyenne. Des cours de théâtre ont, eux, engendré la naissance de nouvelles troupes (on notera que les spectacles ont plus que doublé sur les scènes des villes jurassiennes).

Au chapitre du cinéma, les treize localités ont poursuivi leur action pendant le premier trimestre de cette année. Trois programmes de six films circulent donc actuellement dans les six districts jurassiens de langue française. La participation aux séances de projections, qui sont au préalable commentées, est des plus réjouissantes et varie entre vingt-cinq et cent spectateurs. A Saint-Brais et Saulcy, par exemple, deux villages de moins de trois cents habitants, chaque représentation réunit plus de cinquante personnes.

La présentation de ces films est ensuite prétexte à réflexion et dans la plupart des cas le dialogue déborde le caractère propre du film pour se fixer sur les préoccupations communautaires, sociales ou professionnelles des participants.

La commission d'étude du CCJ a, dans un autre domaine, tenté une expérience qui devrait préfigurer l'activité du centre culturel. Choisissant de collaborer avec le Centre de culture et de loisirs de Saint-Imier qui a déjà l'avantage de bénéficier des services d'un animateur, elle lui a demandé de tenir le rôle d'un centre régional. Il est encore trop tôt pour tirer les premiers enseignements de cette tentative.

Intensifier l'expérience

Un nouveau crédit sera demandé aux autorités cantonales qui n'ont, jusqu'ici, par marchandé leur aide. Les expériences testées dans le secteur théâtre et cinéma seront poursuivies. L'effort tendra à approfondir et à intensifier les relations existantes avec les localités déjà visitées, afin d'intéresser d'une manière plus directe à l'élaboration et aux choix des programmes, les personnes concernées.

Si les Jurassiens de toutes tendances se sont intéressés au projet, on peut admettre que la méthode de travail des promoteurs du CCJ doit avoir des retentissements bien au-delà de la cible jurassienne elle-même.

Rendre au Jura les programmes culturels nécessaires à une collectivité de 140 000 habitants

Quelques extraits du rapport du CCJ qui dévoilent les idées de base des promoteurs :

« Proposer comme seules valeurs culturelles les beaux-arts et la littérature, c'est offrir une tête coupée sur un plateau, et cette décapitation ne sert pas, loin de là, ce qu'on veut mettre en valeur.

» Dans cette perspective, la culture serait donc l'accès à l'humanisme moderne, qui, avec les arts, englobe les sciences exactes, les techniques, les sciences humaines. C'est dans ce sens qu'une culture peut être appelée à juste titre générale.

» L'homme cultivé est alors celui qui se veut en insertion critique et active dans le monde. En d'autres termes, et pour tenir compte de la nature actuelle du monde, l'homme cultivé doit être un agent de changement. »

Décentralisation de l'action culturelle

« On peut affirmer que la nécessité se fait d'emblée sentir d'organiser régionalement les activités du CCJ et de créer dans les principales localités des noyaux régionaux vivants. C'est ce que nous avons appelé les Centres culturels régionaux. (CCR)

» La mise sur pied de ces centres culturels régionaux devrait permettre une collaboration au niveau local et régional des sociétés culturelles de toutes sortes, dont l'efficacité serait alors plus grande parce qu'elle aurait des racines dans un milieu parfaitement connu. Cette tendance à regrouper en faisceau les tensions

culturelles locales se manifeste d'ailleurs actuellement dans plusieurs villes du Jura, et il serait intéressant de fournir à ces groupements des raisons supplémentaires d'agir et des moyens accrus. »

» Il faut ajouter aux considérations relatives aux CCR que la commission estime absolument nécessaires certains équipements mobiles (bibliobus, théâtre gonflable, etc.) permettant, en la complétant et en l'amplifiant, une véritable décentralisation de l'action culturelle. » « Il convient d'insister sur l'urgence qu'il y a à combler une injustice: est-il juste que le citoyen d'une collectivité régionale de 140 000 habitants comme le Jura ne dispose pas du même équipement et des mêmes programmes culturels qu'une ville de population équivalente? D'autre part, quelques expériences récentes montrent que le cloisonnement des régions jurassiennes, à condition qu'il ne soit pas posé comme une fatalité, est réductible et peut fort bien sauter, du moins en certaines circonstances. Des raisons culturelles et des raisons plus largement politiques se joignent ici pour postuler un centre principal. »

L'engagement financier

« Dans les débuts de leur fonctionnement, les CCR ne seront peut-être pas très coûteux. Par la suite, s'ils se développent comme nous l'avons prévu, l'engagement financier deviendra important, et ce serait peut-être là pour les municipalités l'occasion de prendre plus nettement conscience de leurs responsabilités culturelles et de prévoir un effort précis en argent et en locaux.

Le critère de qualité

« On sait assez la variabilité du critère de « qualité ». Et ne disons pas trop vite qu'il est plus facile de l'appliquer aux œuvres du passé parce que le temps et les générations ont opéré une lente et sûre sélection.

» A cela, deux solutions réalistes. Soit un choix autoritaire fondé sur le goût d'une autorité responsable : cela a été — et est encore partiellement — la politique des maisons de la culture françaises. Soit une solution plus nuanceé tenant compte à la fois du caractère d'animation de notre entreprise et du choix de l'autorité responsable : cette solution, dont les modalités délicates seraient à préciser, aurait l'avantage de permettre, voire de provoquer la discussion et la contestation sur le programme, discussion et contestation qui enrichiraient la réflexion de chacun au lieu de compromettre toute l'entreprise. »

« L'autorité responsable du programme n'aura de compte à rendre qu'au CCJ. Chacun sait les ravages culturels exercés par des municipalités ou des ministères soucieux d'« hygiène intellectuelle », c'est-à-dire de conformisme, plus que de développement artistique. »

» Ne parle-t-on pas maintenant de recherche artistique? Le théâtre ne devient-il pas de nos jours un lieu ou la création et la recherche souvent se confondent? »